

SIGNES de VIE

Le journal des adapei 31 et 32 • n°36 • Mars 2014

adapei 31

l'avenir, ensemble et autrement

adapei
G E R S

LA STRUCTURATION DE L'AGAPEI EN BONNE VOIE

par **Alain MATHIO**,
Vice Président de l'Agapei
Président de l'adapei 32

L'Agapei gère nos établissements depuis maintenant deux années. La tâche déjà accomplie est immense même si les uns et les autres, nous n'en avons pas toujours conscience. Et pourtant :

Des unités de gestion ont été mises en place sous la responsabilité de directeurs. Ces unités regroupent plusieurs établissements avec l'objectif de rationaliser les moyens existants. Des Responsables d'unité d'intervention sociale (anciens chefs de service) ont été recrutés pour renforcer l'encadrement dans les établissements qui en avaient besoin. Ils ont la responsabilité des équipes éducatives, de la bonne mise en œuvre des projets d'accompagnement personnalisé et du projet d'établissement.

Le fonctionnement des CVS a été harmonisé dans tous les établissements, pour être au plus près de la législation et améliorer l'efficacité de ces instances. C'est ainsi qu'en juin 2014, les élections aux CVS seront toutes organisées en même temps.

Le projet d'accompagnement personnalisé (PAP) est proposé à toutes les personnes accueillies. Conformément à la loi de 2002, il doit offrir à chacun une prise en charge individualisée, répondant au mieux à son projet personnel.

Pour promouvoir les bonnes pratiques professionnelles, l'Agapei a mis en place dans tous les établissements et services un plan général de formation. L'objectif est d'homogénéiser le niveau de compétence de tous les salariés.

La loi du 2 janvier 2002 a également imposé aux établissements relevant du secteur médico-social de procéder à des évaluations internes et externes. Les procédures ont été réalisées ou sont en cours. Ces évaluations qui conditionnent le renouvellement des agréments sont des pièces maîtresses à la fois pour la pérennité des établissements, et pour l'évaluation et l'amélioration des prises en charge des personnes accueillies.

DANS CE NUMÉRO

Éditorial

Dossiers juridiques p.2/3/4

Réforme des retraites /
Prestation de compensation
du handicap

Informations agapei p.5

Dossier Signé p.6/7

Vaincre la montagne...

adapei 31 & 32

Vie des établissements

Vie associative

ADHÉREZ !

Pour réaliser nos missions et mener nos projets à leur terme, nous avons besoin de soutien !

Adhérents, faites connaître nos associations autour de vous, chaque nouvelle adhésion, chaque don, nous permettent d'avancer...

Pour résoudre les différends qui pourraient survenir entre une personne accueillie, son représentant légal et des professionnels, un comité de médiation a été mis en place à l'Agapei. Il regroupe des administrateurs de l'Agapei, des représentants de l'Adapei correspondant au territoire concerné et des professionnels. Cette instance se réunit après qu'aucune solution n'ait pu être trouvée sur le plan local.

Notons enfin, que de nombreux projets immobiliers sont en voie de réalisation dans les différents territoires de l'Agapei ou ont déjà vu le jour.

Le Conseil d'Administration de l'Agapei qui se réunit régulièrement autour de son Président pour piloter ce grand vaisseau porte un regard vigilant sur toute cette organisation.

Parallèlement les Adapei de la Haute-Garonne, du Tarn et du Gers ont dû revisiter leur fonctionnement, pour se tourner vers leurs nouvelles missions, le militantisme, l'aide aux familles, les animations sportive, culturelle, récréative, la promotion de

l'inclusion etc. Bien qu'elles aient déjà investi ces domaines avant le regroupement, le redéploiement total de leurs activités vers ces missions entraîne de profonds changements dans leur fonctionnement.

Il faut maintenant, imaginer et construire les liens de complémentarité qui vont unir l'Agapei et les Adapei départementales. Les trois bureaux des associations locales se sont réunis pour réfléchir à cette articulation.

L'enjeu consiste à mettre en place un fonctionnement qui préserve à la fois l'autonomie de l'Agapei vis-à-vis de ses choix gestionnaires, tout en permettant aux associations locales d'avoir un rôle d'alerte, de surveillance, ou d'être force de proposition.

Les administrateurs de l'Agapei et ceux des Adapei vont poursuivre leurs travaux de réflexion sur ces problématiques et mettre en place les instances et les procédures qui permettront, demain, dans le respect des domaines de compétences de chacun, d'assurer un fonctionnement harmonieux entre les professionnels, les administrateurs de l'Agapei, les administrateurs des Adapei, les personnes accueillies et leurs représentants ■



LA RÉFORME DES RETRAITES

CE QUI CHANGE POUR LES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS ET LES AIDANTS FAMILIAUX

TEXTE DE RÉFÉRENCE

Loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites
<http://www.legifrance.gouv.fr>

La loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites améliore sensiblement les conditions de pension des travailleurs en situation de handicap, ainsi que des personnes qui assument la charge, à domicile, d'un parent lourdement handicapé.

POUR LES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

LA RETRAITE ANTICIPÉE

Les personnes qui ont effectué une large part de leur carrière professionnelle en situation de handicap peuvent actuellement, à certaines conditions, partir à la retraite dès 55 ans, avant l'âge minimum.

Elles doivent remplir certaines conditions de durée d'assurance validée et de durée d'assurance cotisée. Plus ces durées sont longues, plus l'âge de départ peut être précoce.

Une troisième condition s'ajoute : les durées validées et cotisées doivent correspondre à des périodes où la personne était effectivement en situation de handicap.

Jusqu'à présent, deux critères étaient retenus pour définir ce handicap :

- justifier, pour la période, d'une incapacité permanente d'au moins 80%,
- ou avoir bénéficié de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), accordée par les Maisons départementales des travailleurs handicapés.

Ces deux conditions sont supprimées et remplacées par un unique critère : il suffira désormais de justifier d'une incapacité permanente d'au moins 50% (A noter que le critère "RQTH" est maintenu jusqu'en décembre 2015).

Article L5213-1 du Code du travail

Est considérée comme travailleur handicapé toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique.

Article L5213-2 du Code du travail

La qualité de travailleur handicapé est reconnue par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées mentionnée à l'article L241-5 du code de l'action sociale et des familles. Cette reconnaissance s'accompagne d'une orientation vers un établissement ou service d'aide par le travail, vers le marché du travail ou vers un centre de rééducation professionnelle. L'orientation vers un établissement ou service d'aide par le travail, vers le marché du travail ou vers un centre de rééducation professionnelle vaut reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

LA RETRAITE À TAUX PLEIN DÈS 62 ANS :

Actuellement, les personnes qui arrivent à la fin de leur vie professionnelle en situation de handicap (incapacité permanente d'au moins 50%) peuvent liquider leur retraite à taux plein (sans décote) à 65 ans (au lieu de 67) même si elles n'ont pas tous leurs trimestres.

Désormais, cet âge sera abaissé à 62 ans, pour toute personne justifiant d'une incapacité permanente de 50% ou plus.

À noter que cette possibilité était déjà ouverte aux bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) ou sur examen médical établissant l'impossibilité de continuer à travailler : elle est désormais étendue à toutes les personnes handicapées si elles justifient d'une incapacité permanente d'au moins 50%.

PIERRE ET JACQUES SONT DEUX FRÈRES JUMEAUX NÉS EN 1955

Situation	âge en 2014	âge de départ à la retraite à taux plein	Retraite à taux plein	Retraite anticipée
Pierre travailleur ordinaire salarié du régime général	59 ans	2022 à 67 ans	au moins 166 trimestres	Carrière longue, travail pénible, inaptitude au travail, invalidité exemple pour une carrière longue : à 56 ans et 4 mois si début avant 16 ans et 174 trimestres cotisés
Jacques travailleur en ESAT handicapé à 65%	59 ans	2017 à 62 ans grâce à la nouvelle réforme	automatique	à partir de 55 ans à taux plein avec 126 trimestres validés dont 106 cotisés grâce à la nouvelle réforme

En conclusion, Pierre devra attendre 2022 et atteindre 67 ans pour prendre sa retraite à taux plein et de son côté Jacques peut partir en pré retraite en 2014 à l'âge de 59 ans s'il justifie de 126 trimestres soit 31,5 ans de travail



POUR LES AIDANTS FAMILIAUX

L'assurance vieillesse gratuite pour les aidants familiaux qui interrompent leur carrière :

Toutes les personnes qui arrêtent de travailler, ou réduisent leur activité, pour pouvoir s'occuper d'un enfant ou d'un adulte lourdement handicapé, seront affiliées automatiquement et gratuitement à l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF). Cela signifie que tous leurs trimestres seront validés pour la retraite, qu'elles travaillent à temps partiel ou pas du tout, et quel que soit le montant de leurs cotisations.

Les aidants familiaux les plus modestes peuvent déjà bénéficier de ce dispositif. **La réforme l'étend à tous les aidants en supprimant la condition de ressources.**

Trimestres majorés pour les aidants :

Les assurés qui ont la charge à domicile d'un adulte handicapé bénéficieront d'un trimestre de plus (majoration) par période de 30 mois de prise en charge, dans la limite de 8 trimestres. Cette majoration sera cumulable avec l'affiliation à l'AVPF : **elle concerne aussi bien des personnes en activité que des assurés qui ont dû interrompre ou réduire leur activité.**

Cette nouvelle majoration fonctionne de la même façon que celle dont bénéficient déjà les parents qui ont élevé un enfant handicapé.

Article L351-4-2 du Code de sécurité sociale créé par la Loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites : L'assuré social assumant, au foyer familial, la prise en charge permanente d'un adulte handicapé dont l'incapacité permanente est supérieure à un taux fixé par décret qui est son conjoint, son concubin, la personne avec laquelle il a conclu un pacte civil de solidarité ou son ascendant, descendant ou collatéral ou l'ascendant, descendant ou collatéral d'un des membres du couple bénéficie d'une majoration de durée d'assurance d'un trimestre par période de trente mois, dans la limite de huit trimestres.

NOTA : Conformément à l'article 38 V de la loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014, l'article L351-4-2, dans sa rédaction issue de la présente loi, est applicable aux périodes de prise en charge intervenues à compter du 1er février 2014.

Cette nouvelle loi, porteuse de quelques avancées pour les travailleurs en situation de handicap et les aidants familiaux a complété ou modifié les textes législatifs précédents dont il n'est pas possible de reprendre l'ensemble des dispositions dans cet article. Nous ne pouvons donc que vous conseiller de vous renseigner sur vos droits et vos démarches auprès de la Caisse Assurance Retraite et Santé au Travail Midi Pyrénées (CARSAT) voire préalablement auprès de Secu-info-service.fr, site indépendant du Service public ■

Nicole DUCOUSSO

SECU-INFO-SERVICE

www.secu-info-service.fr

Les conseillers du 3263 (Coût connexion 1,35€ TTC +0,34€/min TTC) vous guident pour optimiser vos démarches par exemple : Quand faut-il demander sa retraite ? Comment obtenir un relevé de carrière ? Comment puis-je avoir une estimation de ma future retraite ? Comment contacter votre organisme de retraite ? Quel organisme de retraite joindre en fonction de mon parcours professionnel ?...

CARSAT

CARSAT Midi Pyrénées

www.carsat-mp.fr

2 rue Georges-Vivent

31065 Toulouse Cedex 9

Tél. 3960

(coût d'un appel local depuis un poste fixe, d'une box ou d'un mobile le 09 71 10 39 60)

LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP (PCH)

À la demande des bénévoles de L'ASF (Accueil et Soutien des Familles), PROLEARNING, filiale de l'Agapei, spécialisée dans la formation, a organisé une rencontre sur le thème de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) et les ressources des personnes en situation de handicap après soixante ans. Cette formation a été animée par Millie Carniel, assistante de service social de l'Agapei. Elle a servi de support au texte ci-après.

CONDITIONS NÉCESSAIRES À L'ATTRIBUTION DE LA PCH

Toute personne handicapée âgée d'au maximum 75 ans dont le handicap est survenu avant l'âge de 60 ans peut bénéficier de la PCH (y compris les enfants de moins de 20 ans). Les enfants et adolescents en situation de handicap peuvent bénéficier de la PCH dès lors qu'ils répondent aux critères d'attribution de l'AEEH et de son complément, dans le cadre du droit d'option entre le complément d'AEEH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé) et la PCH.

Pour bénéficier de la PCH, il faut que le handicap de la personne concernée génère, de façon définitive ou pour une durée prévisible d'au moins 1 an :

- une difficulté absolue pour la réalisation d'une activité essentielle (la personne ne peut pas du tout réaliser l'activité).
- ou une difficulté grave pour la réalisation d'au moins 2 activités essentielles (la personne ne peut réaliser l'activité que difficilement et de façon anormale).

La prestation de compensation du handicap (PCH) est une aide financière versée par le Conseil Général qui est destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. Cette prestation est personnalisée et couvre les aides humaines, les aides techniques, les aides matérielles (aménagement du logement et du véhicule), les charges spécifiques ou exceptionnelles. Il est possible de bénéficier de la PCH à domicile ou en établissement.



LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP

suite de la page 3

Ces activités, sont répertoriées dans un "référentiel" qui comprend quatre grands domaines : les déplacements, l'entretien personnel, la communication, la capacité générale à se repérer dans l'environnement et à protéger ses intérêts.

L'intéressé doit résider de façon stable et régulière sur le territoire national.

LA PCH COUVRE DIFFÉRENTES AIDES

Les aides humaines répondent à des besoins comme :

- l'accompagnement nécessaire pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie courante tel que l'entretien personnel, les déplacements, les besoins éducatifs des enfants, les déplacements ou la participation à la vie sociale,
- la surveillance régulière des personnes (durable et fréquente), gérer sa sécurité, utiliser et gérer des appareils de communication
- l'accompagnement permettant une activité professionnelle ou une fonction élective.

L'aide peut être utilisée pour rémunérer un service d'aide à domicile (12.26€ l'heure pour l'emploi direct d'une tierce personne, 17.59€ l'heure pour une intervention d'un service prestataire) ou pour dédommager un aidant familial, c'est-à-dire un membre de la famille qui n'est pas salarié pour cette aide (3.62€ l'heure ou 5.43€ l'heure si l'aidant familial cesse ou renonce totalement ou partiellement à une activité professionnelle)

Les aides techniques permettent l'acquisition ou la location d'un instrument, d'un équipement adapté ou spécialement conçu pour compenser une limitation d'activité rencontrée par une personne du fait de son handicap.

Les aides à l'aménagement du logement et au financement des surcoûts de transport permettent de compenser des frais liés à l'accessibilité et à l'adaptation du logement, à l'aménagement du véhicule utilisé habituellement par la personne handicapée en qualité de conducteur ou de passager. Sont également pris en compte les surcoûts liés à des transports réguliers, fréquents ou correspondants à un départ annuel en congés.

Les aides spécifiques servent à financer des dépenses permanentes et prévisibles liées au handicap et n'ouvrant pas droit à une prise en charge au titre d'un des autres éléments de la PCH. Il peut s'agir par exemple de l'achat de nutriments pour améliorer la qualité d'un régime alimentaire, ou d'un forfait annuel pour les frais d'entretien d'un fauteuil roulant, l'abonnement à un service de téléassistance, les frais d'installation d'une aide technique, le surcoût pour des vacances adaptées...

Les aides exceptionnelles couvrent des charges exceptionnelles ponctuelles liées au handicap et n'ouvrant pas droit à une prise en charge au titre d'un des autres éléments de la PCH. Il peut s'agir de frais de réparations d'un lit médicalisé, d'une audioprothèse en dehors des frais déjà couverts par l'allocation forfaitaire (qui relève d'une charge spécifique) ou encore du financement du surcoût lié à un séjour de vacances adaptées.

DOSSIER DE DEMANDE ET MODALITÉS DE VERSEMENT

La demande de PCH doit être déposée au moyen du formulaire de demande (cerfa n°13788*01) accompagné du certificat médical (cerfa n° 1387801) daté de moins de 3 mois auprès de la MDPH. Les équipes de celle-ci établissent un plan personnalisé de compensation qui est transmis pour décision à la CDAPH (délai de 4 mois à compter de la date de dépôt de la demande).

Lorsque la PCH est accordée par la CDAPH, la MDPH informe le service du Conseil Général chargé du versement de la prestation. Ce dernier adresse alors un formulaire à compléter, accompagné des pièces justificatives à fournir. Dès réception du formulaire, les versements sont mis en œuvre.

La PCH est versée tous les mois par le Conseil Général. Certaines aides peuvent être versées ponctuellement lorsqu'il s'agit d'une aide technique, de l'aménagement du logement, du véhicule, d'une aide animalière ou des charges spécifiques ou exceptionnelles.

Pour la personne handicapée, la PCH est exonérée d'impôt sur le revenu.

Par contre, pour l'aidant familial, les sommes versées ne sont pas soumises à cotisations sociales (ce n'est pas un salaire). Cependant, elles sont imposables à l'impôt sur le revenu, que l'aidant familial soit membre ou non du foyer fiscal du bénéficiaire de la PCH. Selon la Direction Générale des Impôts ces sommes relèvent de la catégorie des bénéfices non commerciaux, ce qui permet à l'aidant familial, en contrepartie, de déduire les dépenses nécessitées par l'exercice de cette activité.

ATTENTION ! Le versement de la PCH entraîne obligatoirement le contrôle de l'effectivité de la dépense. Ce contrôle est réalisé par les services du Conseil Général ■



QUELQUES INFORMATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AGAPEI DU 12 DÉCEMBRE 2013

Les contrôles des commissaires aux comptes n'ayant pu aboutir en juin, c'est le 12 décembre qu'une nouvelle assemblée générale a validé la gestion de l'année 2012, première année de fonctionnement de l'Agapei.

Des principales données chiffrées qui ont été présentées, retenons que :

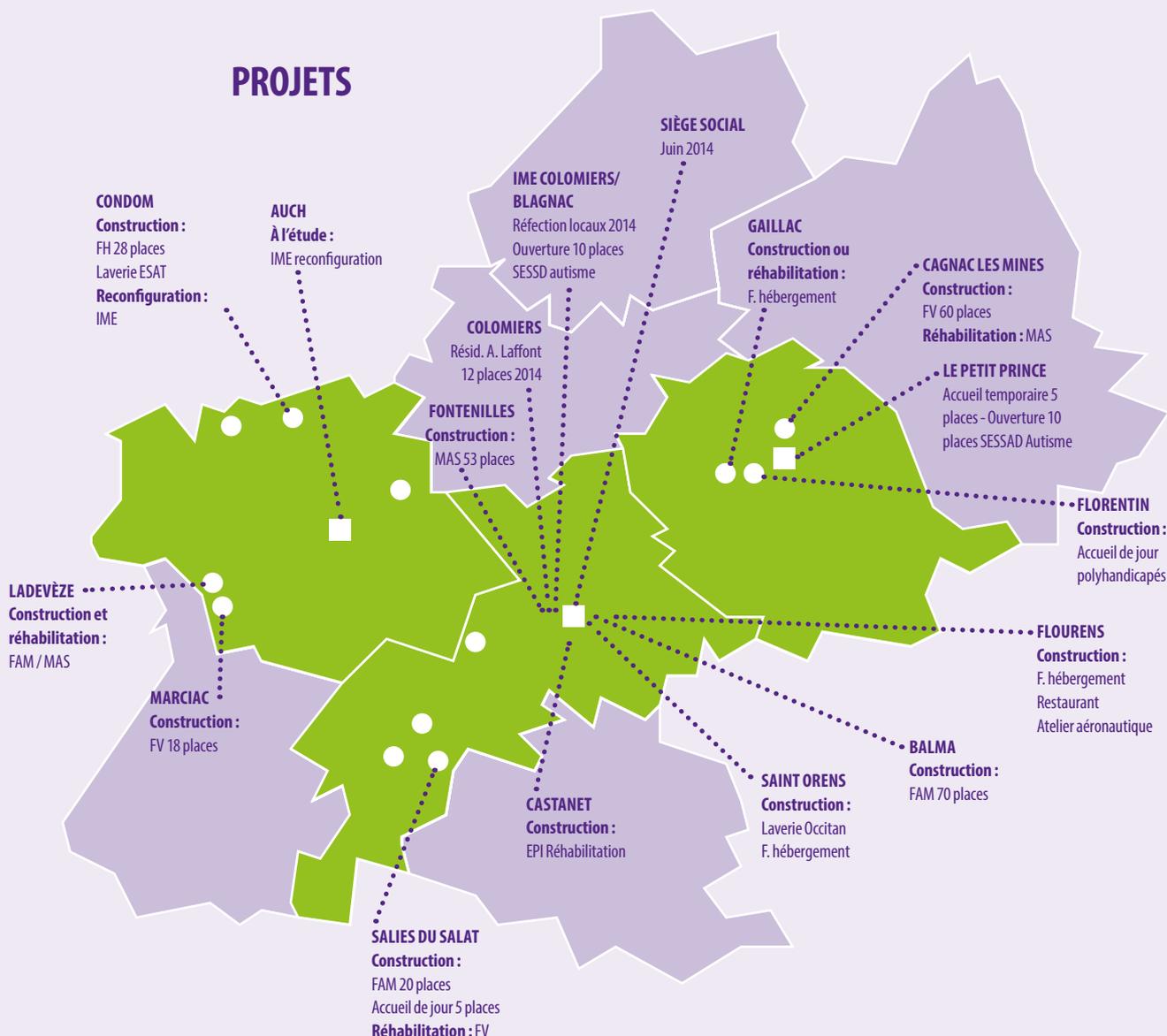
- L'ensemble des établissements et services génèrent un budget global de plus de 85 millions d'euros dont les principaux éléments sont :
- Financement des établissements (prix de journées, forfaits journaliers ou enveloppes) 48 619 153 €
- Chiffre d'affaires des ESAT : 5 593 223 €
- Financement des aides aux postes pour les travailleurs d'ESAT : 6 600 544 €
- Activités gérées en propre par l'Agapei (cuisine centrale, transport) : 1 095 383 €
- Les financements proviennent à 69% de l'ARS et 31% des trois Conseils Généraux (Tarn, Gers et Haute Garonne),

- L'Agapei a dégagé un excédent global de 981 629 €. Rappelons que ces excédents, à l'exception de ceux dégagés par les activités gérées en propre, sont destinés à être repris par les financeurs sauf négociation favorable à l'établissement.
- Une analyse de la structure financière fait apparaître un niveau de trésorerie satisfaisant permettant de faire face aux échéances de court terme sans avoir besoin de faire appel à des crédits de trésorerie.
- La politique d'investissement est restée active en 2012 ; elle a représenté 5,4 millions d'euros d'engagement financier.
- Pour terminer, le Directeur Général M. Marzo a présenté les projets d'investissement à venir. Le tableau ci-dessous permet de se rendre compte de l'importance des créations de places à venir ou en cours de réalisation ■

Françoise Darmaillacq



PROJETS



NOUVELLES de L'AGAPEI



VAINCRE LA MONTAGNE DOMINER SON HANDICAP

Ce mois-ci, Signe de Vie a souhaité donner la parole à une Association "Y Arrivarem Ariège Pyrénées". Ses bénévoles accompagnent dans des activités sportives, notamment de montagne, des personnes en situation de handicap. Cette expérience est un magnifique exemple de solidarité et d'inclusion grâce aux activités physiques et sportives. En cette période de jeux olympiques d'hiver, parler montagne s'imposait même si l'esprit de compétition qui est évoqué dans l'article est essentiellement une compétition pour vaincre non pas l'autre mais soi-même et son handicap.

Nous espérons que cet article donnera envie à d'autres (représentants de l'ASL31, éducateurs sportifs de l'Agapei ou encore organisateurs de rencontres sportives) de nous relater comment les manifestations et les compétitions en sport adapté sont aussi de magnifiques moments de réalisation, de dépassement de soi mais aussi de rencontres.

Y ARRIVAREM, n'est pas seulement un nom d'association, c'est une devise : "nous y arriverons". C'est une expression de volonté, de ténacité et de partage, c'est l'esprit de la montagne. Quel est le montagnard qui après une longue et difficile montée, où l'effort était de tout instant, n'a pas éprouvé la joie indicible d'être arrivé au sommet et de savourer pleinement ce moment inoubliable pour dire j'ai vaincu cette montagne, mais surtout je me suis vaincu moi-même ? Ce sont ces moments exceptionnels que l'association "Y Arrivarem" veut faire partager à nos amis en situation de handicap, eux qui dans leurs rêves les plus fous n'osaient l'espérer. Ce défi conçu en 1989 par une poignée de montagnards constitue l'esprit qui nous anime. Plus de vingt ans que le concept est né et que l'exploit annuel se renouvelle. Nos souvenirs : le sourire et le bonheur à l'arrivée de Laure qui avait été perchée et qui avait partagé avec ses porteurs ces moments forts d'une longue montée difficile ; la fierté de Babeth qui pour les derniers mètres avait refusé que nous lui tenions la main malgré sa fatigue ; et les ampoules de Johnny qui à la force des bras sur ses béquilles était arrivé tout seul sans aide au refuge... que d'émotions ! Certes on est bien loin de tout esprit de compétition et des concepts du handisport, mais le dépassement de soi-même n'est pas spécifique aux activités réglementées. Il est malgré tout des médailles d'or qui se gagnent sur les sentiers de nos montagnes. Comme l'a écrit un jour l'un des accompagnateurs : "les relations humaines qui se sont créées dans ces moments de partage ne peuvent être comprises que par ceux qui un jour ont accompli la tâche et ont eu le privilège de partager l'émotion de ces enfants en situation de handicap et l'engagement totalement gratuit que l'on accomplit ce jour là à les amener dans la montagne à dos d'homme".

Mais le défi ne s'arrête pas là. Après les sentiers de montagne vers la fin août, il s'agissait de leur faire découvrir au printemps les joies de la neige. Pour cela, certains d'entre nous ont appris à piloter les fauteuils-ski pour dévaler les pentes d'Ax-les-Thermes les Trois Domaines. Quelle sensation à moins d'un mètre au dessus de la neige de descendre à toute vitesse la piste de Bonascre sur 3 km pour une dénivellation de 638 m ! Mais aussi quel bonheur manifesté de la part de nos amis par des cris de joie, sanglés sur le fauteuil surmontant les patins, cinglés par le vent et aspergés par la neige. Le lendemain à Beilles les parcours étaient nettement plus calmes, mais tout aussi gratifiants,

dans un décor majestueux, en ski de fond, motoneiges et surtout en traineaux à chiens. Chaque année un weekend y est consacré, attendu avec impatience, puis évoqué avec beaucoup d'enthousiasme.

Du ciel aux profondeurs souterraines, le champ d'activité s'est élargi, devenant très diversifié. Ce fut tout d'abord les vols en parapentes à Moulis, puis depuis plusieurs années, à l'instigation de la société Saint Jean Baptiste de Ganac, partant du Prat d'Albis, des vols conduisant à découvrir le panorama fuxéen. Encadrés en binôme avec des moniteurs qualifiés (association l'Envol, Fédération Départementale de vol libre, Comité Départemental Olympique et Sportif), nos amis du handicap ont pu ainsi renouveler le rêve d'Icare. À l'opposé, c'est la plongée dans les profondeurs de la terre, sur le site du gouffre de Padirac. Grâce au partenariat avec la société d'exploitations spéléologiques de Padirac, qui gère le gouffre, il leur a été offert la possibilité de découvrir ces paysages grandioses et si étranges du milieu souterrain. Il suffisait de lire dans leurs yeux l'émerveillement et le plaisir qu'ils ressentaient pour comprendre combien la découverte de ce monde si particulier les avait surpris et les avait émus. Depuis quatre ans l'expérience se répète avec toujours autant de ferveur. La remontée des innombrables marches du grand dôme et les fauteuils portés à bout de bras sont un effort que les guides de la cavité partagent volontiers avec eux dans un grand élan de solidarité.

Fondées sur la même charte, ce sont sept associations qui partagent les mêmes concepts, les mêmes idées et les mêmes modalités d'action. La toute première fut créée en 1989 à Toulouse. C'est en 1992 que naissait Y Arrivarem Ariège Pyrénées. Puis à l'initiative de cette dernière, ce fut successivement la création d'Y Arrivarem 17, 34, 13, 66, permettant ainsi, après la montagne, de découvrir la mer : catamaran, jet-ski, pirogue des mers, vieux gréements et même plongée sous-marine. De l'Atlantique à la Méditerranée, à l'île d'Oléron, à l'île de Ré... à Sète ou encore dans les calanques de Marseille, accompagnés notamment par les pompiers marins, bien loin de nos montagnes, nous partageons des moments forts tout aussi exaltants et enrichissants. L'échange des calendriers conduit ainsi à vivre ensemble des journées merveilleuses et exceptionnelles. En 2013, c'est avec satisfaction, après de nombreuses transactions, qu'est créé Hi Arrivarem andorra, soutenu par le gouvernement andorran. Le premier rassemblement en septembre dernier au parc animalier "Naturlandia", à Sant Julia de Loria, où 200 participants se retrouvaient dans une ambiance chaleureuse, fut un immense succès. Il est évident que tout cet essaimage est un gage de grande satisfaction !

Au delà de l'aspect sportif, d'autres activités sont apparues au fil des années. Plusieurs municipalités ariégeoises invitent l'Association à participer à leurs manifestations, Ganac bien sûr avec les vols en parapente, mais aussi Aucazein, Salzein, Biert, Roquefort-les-Cascades, c'est une journée très conviviale qui nous rassemble. A Aucazein et Salzein c'est l'occasion d'accompagner sur un petit par-

cours les marcheurs de Saint Jacques de Compostelle et de taquiner la truite avec la Fédération de pêche. À Biert c'est la découverte des paysages sur le dos d'un cheval ou d'un âne et le parcours de pistes et de sentiers en joëlette. A Roquefort-les-Cascades en 2009, le village ayant été sélectionné dans le cadre Patrimoine et Handicap, ce fut la montée aux ruines du château, très éprouvante d'ailleurs, qui nous permit d'entendre sur place, de la bouche d'un conteur autant documenté que savoureux, l'histoire extraordinaire de ce site. Bien sûr, suivant la tradition gauloise, toutes ces journées se terminent autour d'une mounjaitado, fort animée avec musique et chants, dans une ambiance festive.



© Y Arrivarem

De façon plus ponctuelle et plus exceptionnelle, sont effectuées des sorties nécessitant pour nos amis du handicap une infrastructure d'accompagnement et d'encadrement important afin de découvrir certains sites ou certaines activités. Ce fût en 2006 la magnifique descente de la Cerdagne à Villefranche de Conflens utilisant le Petit Train Jaune, puis la visite de cette ville pittoresque fortifiée par Vauban. Toujours la même année les visites des carrières de Trimouns permirent de constater que les fauteuils roulants étaient ridiculement petits devant les roues des bulldozers de cet impressionnant chantier. Plus récemment, en 2013, notre escapade nous a conduits dans les Hautes Pyrénées, pour parcourir à 2000 m d'altitude sur 10 km, des paysages grandioses à couper le souffle et côtoyer quelques marmottes venues quémander des croutons de pain. Pour 2014, est programmée une descente d'une partie du canal du midi en péniche. Avec des destinations plus lointaines, en liaison avec la SNCF, il faut noter en 2000 la journée merveilleuse passée à Disneyland Paris. Puis, pour fêter l'anniversaire des vingt ans d'existence de l'Association, en juillet 2011, trois jours passés au Puy du Fou furent pour tous un éblouissement inoubliable. Que de fabuleux souvenirs !

L'implication d'Y Arrivarem s'est également manifestée par des interventions auprès de plusieurs établissements scolaires afin de les sensibiliser au monde du handicap. A la demande des enseignants ce fût également des journées d'échanges passées au lycée professionnel François Camel de Saint Girons et au collège Clémence Isaure à Toulouse.

L'organisation de plusieurs concerts au bénéfice d'Y Arrivarem, de très haute qualité musicale, ont été

bien sûr des sources de revenus appréciables, mais surtout des moments privilégiés d'intense ravissement. Citons la venue de l'ensemble des Cuivres de Paris, il y a plusieurs années, plus récemment la prestation du groupe Occitan Nadau, et l'année dernière le concert de la violoniste virtuose de renommée internationale Marie Cantagrill. Cette dernière, en plus de son immense talent a voulu partager notre démarche et nos actions, apportant son soutien et devenant depuis la dernière assemblée générale notre marraine. Au cours du temps les bilans témoignent de toute cette activité. En 2012, par exemple, cela s'est traduit par 17 manifestations auxquelles ont participé 1348 personnes dont 290 en situation de handicap. En 2013, les chiffres sont du même ordre, l'activité ne faiblit pas. Quant aux projets pour 2014, ils sont tout aussi nombreux, avec notamment la croisière sur le canal du midi, témoignant du dynamisme et de la volonté qui nous animent. En raison de leurs revenus modestes, la gratuité est assurée aux personnes en situation de handicap, cela fait partie de notre charte. En revanche, accompagnateurs et membres du Conseil d'Administration, tous bénévoles, assurent leur participation aux frais des sorties. Ils s'y ajoutent subventions et partenaires, ainsi que des actions comme tombola et concert. Y Arrivarem Ariège Pyrénées compte plus de 400 adhérents avec un partenariat de qualité et très motivé : Entreprises, Institutions, Administrations, Collectivités territoriales, Sapeurs pompiers, Groupement de Gendarmerie de l'Ariège, Police nationale, Professionnels de la montagne, PGHM, ONF, ...

Ainsi, depuis sa création, Y Arrivarem apporte son aide et son soutien aux personnes en situation de handicap quelle qu'en soit la nature, ainsi qu'à leur famille, pour participer à des activités que le handicap considère comme impossible et qui se révèle souvent comme un défi. Le but est d'apporter du rêve à tous ceux qui sont blessés par la vie, de leur montrer que la notion d'accès à tous ne correspond pas simplement à des mots mais peut devenir une réalité. C'est aussi donner une certaine dimension à la notion de partage à tous les bénévoles qui les entourent et un moyen de gommer la différence ■

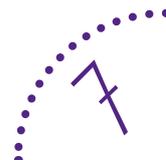
Alain Mangin,

Vice président d'Y Arrivarem Ariège Pyrénées
Administrateur de l'adapei 31.

Dès 1993, plusieurs résidentes du Foyer de Vie Notre Dame des Monts ont accompagné de façon très assidue l'aventure d'Y Arrivarem. Monique, Babeth, Nicole, Françoise, les deux Josiane, Béatrice, Evelyne, Marie, Solange, Chantal, Christiane nous ont suivi avec enthousiasme, notamment sur les sentiers d'Araing et du Rhule. Certaines ont participé aux sorties en mer, au canotage dans le marais poitevin ou encore ont dévalé les pentes enneigées de Bonascre, sans parler d'un départ homérique en parapente au Prat d'Albis.

Cet accompagnement de longue date est constellé d'anecdotes savoureuses, parfois émouvantes, que chacun se plaît, parmi les nombreux accompagnateurs, de se remémorer avec bonheur. Le sourire et la joie de nos amis du Foyer de Vie à l'issue de ces différentes sorties sont certainement pour nous le plus grand des encouragements.

Depuis plusieurs années, lors des assemblées générales d'Y Arrivarem, le Foyer de Vie produit pièces de théâtre ou concert de percussions, resserrant ainsi les liens qui nous unissent à eux.





Haute-Garonne

ESAT CLERMONT CAPELAS

ASF

ADAPEI 31 : DES PARENTS À

L'ÉCOUTE DES PARENTS

Des parents bénévoles vous accueillent au siège de l'Association tous les mardis de 14h30 à 16h30 (sauf juillet et août).

De préférence sur rendez-vous ou par téléphone au 05 34 41 38 92.

Vous pouvez aussi le contacter par courriel : asf@adapei31.com.

Pour plus d'informations, pensez à consulter régulièrement notre site www.adapei31.com



vie des établissements

adapei 31 & 32 - Signe de Vie n°36 - Mars 2014

REMISE DE MÉDAILLES DU TRAVAIL

Le 19 décembre 2013, 18 agents de production ont été décorés de la médaille du travail. La cérémonie a eu lieu dans les locaux de L'ESAT Clermont Capelas sous l'égide de Michel Fuentes, maire de Fontenilles et de Christian Lopez, directeur de l'établissement. Belle cérémonie qui a permis, comme le raconte la Dépêche du Midi "de récompenser, pour certains, vingt années de travail voire, pour d'autres, 30 années d'activités". Après les félicitations d'usage à l'adresse des récipiendaires de Messieurs Fuentes et Lopez, tout le monde s'est retrouvé autour du verre de l'amitié ■



Le sourire des médaillés © adapei 31

HOMMAGE À FAUSTINE

Faustine travaillait à l'ESAT Clermont Capelas. Elle est décédée brutalement cet été. Faustine était très impliquée dans la vie de l'établissement et appréciée de tous. Pour lui rendre hommage, un parent a écrit un texte à sa mémoire dont nous vous proposons l'extrait suivant : "Ton amitié, ma Chère Faustine, je la considérais comme un jardin que nous aimions les unes et les autres, entretenir, enrichir, au cours de nos travaux communs au sein du CVS. Aujourd'hui, ce jardin est fané et j'en suis, tout comme tes amis et collègues, terriblement triste. Il est fané et cela définitivement, car tu nous as quittés, chère Faustine. J'ose espérer que nous aussi, parents, avons pu t'apporter de la joie dans les moments agréables, du réconfort dans les moments difficiles.

...Pensons à Faustine comme à un merveilleux jardinier de l'amitié et des nobles sentiments»

Faustine aimait écrire et participait à des ateliers d'écriture. Parmi tous les textes qu'elle a écrits, nous vous proposons celui-ci, d'une très grande sensibilité :

L'amitié

Qu'est-ce que l'amitié ?

L'amitié, c'est avoir des copains, des copines sur qui on peut compter et avoir confiance.

Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas.

Parfois, l'amitié peut se transformer en une belle histoire d'Amour. Mais il ne faut pas se précipiter. Il est plus raisonnable de prendre son temps pour réfléchir sur les attentes et les besoins de chacun pour éviter les malentendus.

L'amitié, c'est dialoguer, échanger ...

C'est prendre des nouvelles des personnes que l'on n'a pas vues depuis longtemps.

C'est passer un coup de fil aux personnes absentes ou en longue maladie.

C'est aussi prendre un verre, faire des sorties avec les personnes qu'on aime ...

C'est écouter l'autre sans le juger et essayer de l'aider ...

Voilà, vous saurez désormais ce que signifie vraiment pour moi l'Amitié

Salut les amis ! Faustine ■



Faustine © adapei 31

"ÊTRE AUTISTE ET DEVENIR ADULTE"

UNE RÉUNION DE PARENTS ORGANISÉE PAR L'ASF

Le devenir des jeunes autistes est une question vive qui ne cesse d'être réanimée par les familles et les professionnels de l'adapei 31 et de l'Agapei. A ce titre, nous avons invité le mercredi 27 novembre 2013, les familles à se rencontrer, s'exprimer et échanger autour de cette problématique dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Cette rencontre intitulée "Être autiste et devenir adulte" a réuni 15 personnes et ouvert un espace pour le partage d'informations et les échanges.

Christine, parent et bénévole de l'ASF, a d'abord lu un texte personnel plein d'émotions et de questionnements, tentant de définir ce que signifie devenir adulte en particulier quand il y a autisme. Elle rappelle que c'est à 20 ans qu'au niveau institutionnel la personne handicapée devient adulte et qu'il s'agit d'une période importante de préoccupations familiales et institutionnelles. S'en est suivie une riche discussion dans laquelle différentes problématiques ont été abordées. La question de l'accueil de l'adulte autiste est d'emblée posée et laisse entrevoir les inquiétudes des parents. Le manque de places dans les établissements pour adultes pose un souci majeur aux familles qui n'ont de cesse de constituer des dossiers de candidature avec le souci de mettre en avant l'enfant et ses qualités dans le but qu'il y soit pris. Les comportements-problèmes liés à l'autisme constituent en outre un frein à l'accueil dans les établissements, comme par exemple les parents de J. qui ne lui trouvent aucune place en FAM. Pour ces jeunes en difficulté d'orientation, placés sous amendement Creton, la prise en charge dans leur établissement d'origine (IME) n'est plus adaptée. La situation est manifestement inconfortable

et difficilement acceptable par les familles qui ont peu de solutions. L'Agapei et l'adapei 31 tentent de répondre à ce besoin croissant de placements et se mobilisent dans la recherche de solutions : le projet de construction de la MAS de Fontenilles est notamment en train de se concrétiser. Le permis de construire a été accordé fin 2013. Il offrira une solution d'accueil pour cinquante adultes dont la moitié pour personnes autistes.

La question de la gestion au quotidien des comportements problèmes dans la famille a également été abordée par les parents. Autour d'un riche partage d'expériences, les bienfaits du régime sans gluten à la fois sur les troubles du comportement et sur le plan de la santé sont évoqués. D'autres pistes émergent de la discussion, comme le recours à une aide personnalisée, désormais possible via la création récente d'un service de prise en charge à domicile par des éducateurs spécialisés. À savoir aussi que trois psychologues bénévoles, d'orientations différentes et complémentaires, sont présentes le mardi après-midi à l'ASF et en mesure d'accompagner et d'orienter ponctuellement les familles dans leur problématique spécifique. Ces quelques mots ont été repris en guise de conclusion : "une rencontre d'intérêt et humaine!" Elle a été un lieu d'écoute permettant la mutualisation des informations et le partage d'expériences entre les familles et l'association. Pour l'adapei 31, c'est aussi l'occasion de mettre en place des actions ciblées en lien avec les besoins et les attentes des familles. Aussi, nous renouvelerons ces rencontres en 2014. N'hésitez pas, Parents, à nous faire connaître vos souhaits quant aux thématiques qui vous intéresseraient de voir développer ■



LES ACTIVITES DU CLUB ALOUETTE

Les activités du Club Alouette ont été bien remplies au cours du dernier trimestre 2013 : Les 12 et 13 octobre, la visite du site néandertalien en Périgord noir de Regourdou a permis aux participants de s'initier à la peinture rupestre et celle de la cité troglodyte de la Roque Saint-Christophe a fait prendre conscience que la vie moderne présente tout de même des avantages.

Le 16 novembre, la rencontre au restaurant ANIMAE a été l'occasion d'élire notre nouvelle Présidente Pascale Houyau.



Le groupe des "Alouétistes" © adapei 31

Membre depuis quasiment la création du Club, Pascale est particulièrement appréciée des "Alouétistes" par sa gentillesse et cet éternel sourire qui éclaire son visage.

Enfin, l'année s'est terminée joyeusement par un week-end à Paulinet où un très bon accueil et un séjour de qualité attendaient les participants. Ceux-ci ont trouvé le lieu "très chouette". Ce fut un week-end bien rempli : le samedi, les accueillants ont proposé sans supplément à ceux qui le désiraient de monter à cheval ; la boum du samedi soir était au programme ainsi que le marché de Noël, le dimanche matin et la visite de la cathédrale d'Albi, l'après-midi ■

BILAN DU LOTO 2013



Un grand merci aux animateurs © adapei 31

270 personnes ont participé en 2013 au loto de l'adapei 31, un petit peu moins qu'en 2012. Il faut dire qu'il y avait ce jour-là de la concurrence avec d'autres manifestations qui pouvaient intéresser les familles. Même si on en espérait davantage, il a cependant rapporté près de 5 900 euros que l'association va pouvoir utiliser pour soutenir les activités du Club Alouette et de l'ASL31. Un grand merci à tous nos sponsors et aux participants. ■



les 270 participants © adapei 31





GERS

L'ASSOCIATION SPORTIVE LA CAILLAOUÈRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE 23 OCTOBRE 2013

Le président Alain MATHIO a félicité les sportifs pour les résultats obtenus en 2012/2013.

Compétitions de Cross

Cross régional d'Auch du 05/01/13 : Aurélien GALAND 1^{er} en junior D2 - Thierry BONNET 2^e en vétéran 1 D2. En marche : Michel MASSARTIC 1^{er} en vétéran 1 - Renaud PELEGRINI 2^e en senior - Dominique AULOY 4^e en vétéran 1. Finale régionale Midi-Pyrénées à Rieumes : Aurélien GALAND 1^{er} en junior D2 - Thierry BONNET 2^e Vétéran 1 - Christina CHARPY 1^{ère} en junior D3 - Michel MASSARTIC 1^{er} en Vétéran 1 marche - Dominique AULOY 2^e en Vétéran 1 marche - Renaud PELEGRINI 3^e en senior marche.

Concours régionaux Sport adapté de Pétanque :

Samatan (17/11/2012) : S. BOHER/J. CHEVALEAU 1^{er} D3. Albi (12/01/2013) : AMAT/BAPTISTE/GALAND 3^e en D1 - NAZARIES/SALVALAGGIO 3^e D2 - GANDILLON/JULLIAN 1^{er} au concours B en D3. Aussillon (16/02/2013) : AMAT/BAPTISTE/GALAND 1^{er} en D1. Auch : ANGLADE/AULOY 2^e en D3 - GANDILLON/JULLIAN 3^e en D3. Qualifiées pour le championnat de France à Dole (Jura), les 3 équipes AMAT/BAPTISTE/GALAND en D1, CHEVALEAU/BOHER et AULOY/ANGLADE en D3 sont allées jusqu'en 8^e de finale.

En Basket :

Finale régionale Midi-Pyrénées à Lavelanet : l'équipe 1 est championne Midi-Pyrénées en D2 et l'équipe 2 3^e en D3 - mixte.

Compétitions régionales en Tennis de table :

Castres (03/11/2012) : G. AMAT 2^e en D1 - J. NAZZARI 2^e en D3. Toulouse (02/02/2013) : G. AMAT 5^e en D1. Castres (26/10/2013) : J. NAZZARI 2^e en D3.

L'association a participé à la journée Handisport/Sport adapté à Auch le 15/06/2013. Cette rencontre amicale a été organisée avec l'équipe de basket des Thuyas de Monferran (Saves).

L'association sportive organisera la compétition régionale de cross à l'hippodrome d'Auch le 11/01/2014 et le régional de pétanque le 05/04/2014 au boulodrome couvert A. Lloret ou au boulodrome route de Roquelaure.

Suivant les qualifications, l'Association a l'ambition de participer aux championnats de France de pétanque en Lozère fin mai et à ceux de basket à Agen les 6, 7 et 8 juin 2014.

LA NOUVELLE SAISON DE PÉTANQUE 2013/2014



Une belle saison de pétanque © adapei 32

Les pétanqueurs de l'AS La Caillaouère n'ont pas raté le dernier rendez-vous de l'année 2013 à Samatan. En effet, la triplette BAPTISTE/GALAND/PALUDETTI en division 1 et la doublette CHEVALEAU/BOHER en division 3 remportent le concours. En division 2, la doublette LAGAILLARDE/DUVAL obtient une prometteuse 4^e place.

On connaîtra prochainement les participants aux championnats de France qui auront lieu en Lozère du 30 mai au 1^{er} juin 2014 ; gageons qu'avec ces excellents résultats nos sportifs de l'AS La Caillaouère obtiendront leur qualification. Félicitations à ces brillants sportifs pour leur belle performance ! ■

Max LEPOITTEVIN

ESAT LA CAILLAOUÈRE

VIVE LES MARIÉS !

C'est à l'automne, le 5 octobre 2013, que Sophie et David ont eu la grande joie de se marier, événement assez rare dans nos établissements pour qu'il soit à l'honneur dans nos colonnes.

Sophie travaille à l'ESAT La Caillaouère d'Auch dans une équipe Espaces Verts et David qui y travaillait également, a obtenu depuis quelques années un CDI dans une entreprise auscitaine. Toutes nos félicitations aux jeunes mariés et tous nos vœux de bonheur à tous les deux ! ■



Les heureux mariés © adapei 32



vie des établissements

ESAT LES 3 SOLEILS

RECONNAISSANCE DES SAVOIR-FAIRE
PROFESSIONNELS ET SEMAINE POUR L'EMPLOI



Laurent, Luc, Lionel, Virginie, Laure, Pamela et Marie © adapei 32

Depuis quelques années, l'ESAT s'est engagé, avec l'appui de la DIRECCTE et l'animation de l'AFPA, dans la démarche de Reconnaissance des Savoir-faire Professionnels pour valider les compétences acquises par leurs bénéficiaires dans différents métiers ; pour le moment cela concerne les activités blanchisserie et espaces verts. La validation est sanctionnée par une attestation de compétences délivrée par un jury associant des membres de la profession. C'est avec succès que Laurent, Luc et Lionel en espaces verts, Virginie, Laure, Pamela et Marie en blanchisserie ont passé ces épreuves très professionnelles. C'est avec un plaisir non dissimulé qu'ils nous présentent leurs diplômes obtenus à force de travail et de sérieux. Nous leur adressons toutes

nos félicitations et leur souhaitons de poursuivre dans cette voie qui peut permettre à certains, après plusieurs étapes, d'arriver à une Validation des Acquis de l'Expérience dans leur domaine de qualification.

Par ailleurs, la 17^e semaine pour l'emploi des personnes handicapées a eu lieu du 18 au 24 novembre 2013. C'est pour l'ESAT l'occasion, chaque année, de faire connaître son activité et son savoir-faire auprès des entreprises et des particuliers. C'est dans ce cadre que les travailleurs espaces verts ont visité les serres de la pépinière CARTE à Fleurance, laquelle emploie déjà régulièrement Thierry en détachement individuel en entreprise ■

Joëlle PRUDHOMME



En visite à la pépinière CARTE © adapei 32



ACTION FAMILIALE

ADAPEI DU GERS : DES PARENTS À L'ÉCOUTE DES PARENTS

Des parents bénévoles vous renseignent par téléphone au 06 27 57 49 99 et peuvent vous rencontrer sur rendez-vous.

PIQUE-NIQUE ASSOCIATIF À ESPAGNET

C'est le Centre d'Espagnet qui accueillait le 28 septembre 2013 le traditionnel pique-nique de l'Adapei du Gers. Les grillades étaient offertes, comme chaque année maintenant, par l'association. Le temps ensoleillé étant au rendez-vous, les tables ont pu être installées dans le parc sous les arbres. L'établissement a offert l'apéritif à tout le monde. Après un repas fort copieux et très apprécié des résidents et des familles, les personnes intéressées, accompagnées du directeur M. FERNANDO et de l'architecte M. GIAVARINI, ont pu se rendre sur le chantier de la Villa Bleue à Marciac. Ce nouveau foyer de vie accueillera les 18 résidents les plus autonomes d'Espagnet. La visite a été commentée de façon très professionnelle par M.GIAVARINI et des réponses ont été données à toutes les questions, sauf, peut-être, celle concernant la couleur des murs des chambres, qui était pourtant une des préoccupations principales des futurs occupants! Les commandes ont été passées! Chacun a pu exprimer son désir, espérons qu'on pourra en tenir compte. Le foyer devrait ouvrir ses portes avant l'été 2014. Rendez-vous à tous en 2014 pour une nouvelle journée pique-nique, sans doute à Condom, cela restant à confirmer ■

Joëlle PRUDHOMME

APRÈS-MIDI FESTIF DU SAMEDI 19 OCTOBRE 2013

C'est aux rythmes endiablés du groupe de l'ESAT la Cail-laouère d'Auch, les "Eclairs 3000", que notre après-midi s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse. Nos établissements et une association amie ont répondu à notre invitation. La salle était comble, à la grande satisfaction des organisateurs et des parents présents. Comme les fois précédentes, le goûter offert par l'association a eu beaucoup de succès. Et c'est après un "paquito" très réussi que nous nous sommes séparés ■

Henriette PELEGRINI

LA GALETTE DES ROIS DU DIMANCHE 12 JANVIER



Une galette très dansante © adapei 32

C'est par l'après midi festive de "la Galette des Rois" que débutent les manifestations 2014 de l'Adapei du Gers. C'est de nouveau JAMY et son groupe "les Egarés" qui animent la fête. Les spectateurs sont très nombreux, venus de tous les établissements et même d'Associations amies. Tout le monde a participé en dansant, entre autres, sur la chanson "les mains dans les poches", y compris notre président Alain Mathio qui a su jouer le jeu, nous raconte Nicolas. Il s'agissait ensuite de deviner les paroles et l'auteur des airs joués par le groupe, ce que tous les amateurs de musique ont su faire avec enthousiasme. Vint ensuite le moment très attendu du tirage au sort du roi, de la reine et des dauphins et dauphines, qui repartiront avec une boîte de chocolats offerte par l'Association. Un goûter amical, également offert, est ensuite partagé avant de se séparer jusqu'à la prochaine invitation de l'Adapei ■

Joëlle PRUDHOMME



VIE ASSOCIATIVE





Le 18 décembre 2013, lors de la soirée du challenge "Jeune Talent", le Centre d'Information Jeunesse Midi-Pyrénées (CRIJ) a remis le prix René LAVERGNE à deux jeunes du service Autisme Adolescent de l'IME Autan Val Fleuri. Lucas Dura-four et Kévin Cathala ont été en effet récompensés pour leurs résultats sportifs au Championnat de France de sport adapté dans la discipline, escalade. René LAVERGNE décédé en 2007 était grand sportif impliqué dans l'éducation populaire, ancien correspondant de la Dépêche du Midi, il a contribué à la création du CRIJ ■



Les "Jeunes talents" de l'IME © adapei 31

l'équipe Signe de Vie

Directeurs de la Publication

Henri GRECHEZ
Alain MATHIO

Groupe de Rédaction

Alain BOTELLA
Christèle CAMMAS
Françoise DARMAILLACQ
Nicole DUCOUSSO
Solange LOISON
Martine PICARD MESSELIER
Joelle PRUDHOMME
Serge VIALONGA

n° ISSN 1761-7995

Conception graphique

Pascal PARISELLE

Impression

SGL Toulouse

Photos

© adapei 31 / adapei 32

Siège social adapei 31

24 bd Riquet BP 51507
31015 TOULOUSE cedex 6
Tél. 05 34 41 38 70
www.adapei31.com

Siège social adapei 32

Château du Garros
Rue Jeanne d'Albret
32000 - AUCH
Tél. 05 62 63 47 33

COUPS DE GUEULE !

UN AN DE PRISON POUR AVOIR MARTYRISÉ UN CHAT, COMBIEN POUR UNE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP MENTAL ?

L'être humain est capable du meilleur comme du pire... Ce n'est pas une découverte, mais la récente actualité au travers de ce qu'il est inconvenant d'appeler un fait divers nous fait toucher du doigt ce pire. L'agression d'un jeune en situation de handicap mental de 18 ans, dans l'Isère, lundi 3 février 2014, par deux jeunes de 14 et 15 ans qui ont, de surcroît, filmé leur action pour s'en vanter sur internet, en dit long sur ce que peut produire notre société. Une décision de justice frappera les agresseurs, certes, mais le plus grave c'est qu'une telle ignominie ait pu avoir lieu, qu'un tel projet ait pu naître dans de jeunes esprits. C'est en tant que citoyennes et citoyens que nous devons nous interroger sur les dérives de notre société ■

RÉACTIONS DE L'UNAPEI A L'ÉMISSION ZONE INTERDITE DU 19 JANVIER 2014

Le combat des parents d'enfants handicapés mentaux va enfin trouver l'écho qu'il mérite ! Images accablantes, témoignages bouleversants sont-ils l'électrochoc dont la France a besoin pour mettre fin aux drames que vivent les personnes handicapées mentales et leur famille ?

L'insuffisance de solutions adaptées aux besoins des personnes handicapées mentales en France mène à des dérives scandaleuses : l'exil forcé en Belgique dans des usines à handicap, la marchandisation des personnes les plus vulnérables et des traitements indignes. Le calvaire de trop nombreuses familles de personnes handicapées mentales en France est enfin dénoncé par un média grand public et porté à la connaissance des français ■

Agenda

L'AGENDA DE L'ADAPEI 31

- > **6/9 juin 2014** : Voyage annuel à Bilbao en Espagne
- > Assemblée Générale : la date n'est pas encore fixée
- > **30 novembre 2014** : Loto 2014

ACTIVITÉS DU CLUB ALOUETTE

- > **29 mars** : cours de danse et percussions à Cadalen
- > **26/27 avril** : Week-end équitation à La Bastide De Sérour (conservatoire du cheval à Mérens)
- > **17 Mai** : cirque dans la salle de la Demeure
- > **28 et 29 juin** : Week-end mer au VVF de Leucate

L'AGENDA DE L'ADAPEI 32

- > **Samedi 29 mars et samedi 28 juin** : Après-midi festives à la salle polyvalente du Siège à Auch.
- > **Dimanche 25 mai** : Loto à la salle paroissiale de Fleurance.
- > **Vendredi 13 juin** : Assemblée Générale à 16h30 à Auch.
- > **Samedi 13 septembre** : Pique nique à l'ESAT La Terrasse de Condom.

avec le soutien de

